



Cugy, le 26 octobre 2017

Conseil communal de Cugy

1053 Cugy / VD

PROTOCOLE DE DECISION

Dans sa séance du 26 octobre 2017, le Conseil communal de Cugy/VD a accepté le préavis no 08-2017 « Zone réservée ».



S. Deb

Le Président :
Samuel Debossens

Le secrétaire :
Zeljko Stanimirovic

En vertu de l'art. 109 al. 2 LEDP, la Municipalité précise que la présente décision doit être soumise à approbation cantonale. Un éventuel référendum ne sera possible qu'après celle-ci. Un nouvel affichage aura lieu à ce moment-là.